

TRAVAUX RUE DU PETIT PONT ET RUE SAINT-JACQUES

La Ville de Paris se transforme pour un partage plus équilibré de l'espace public et une meilleure qualité de l'air et de l'environnement. La Ville pérennise l'aménagement cyclable de la rue du Petit Pont et de la rue Saint-Jacques en créant une piste cyclable protégée du côté impair de cet axe. Cette piste participe du développement d'une infrastructure cyclable sécurisée à l'échelle de Paris facilitant les déplacements à vélo.

Quoi ?

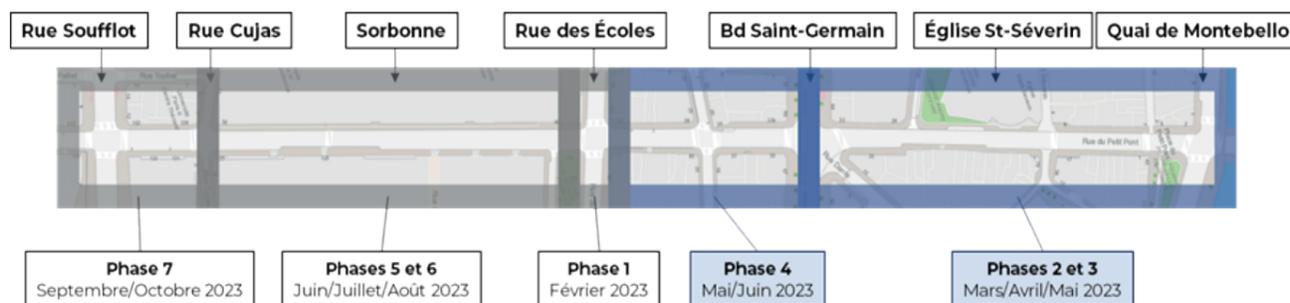
- △ Création d'une piste cyclable (avec séparateur en granit) côté impair/Est
 - Bidirectionnelle de la rue Soufflot au boulevard Saint-Germain
 - Unidirectionnelle depuis le boulevard Saint-Germain jusqu'aux quais de Seine
- △ Aménagement d'ilots piétons et de stationnements vélos entre la piste et la chaussée
- △ Report du couloir bus côté pair/Ouest de la chaussée

Où ?

Rue du Petit Pont et rue Saint-Jacques

Quand ?

- △ **Du 7 au 13 mars (phase 2) :** Côté pair, entre le quai Saint-Michel et le boulevard Saint-Germain
- △ **Du 14 mars au 12 mai (phase 3) :** Côté impair, entre le quai de Montebello et le boulevard Saint-Germain
- △ **Du 17 mai au 16 juin (phase 4) :** Côté impair, entre le boulevard Saint-Germain et la rue des Écoles



Photomontage du projet (Crédits : Parimage)

Les impacts :

Phase 2 : Côté pair entre le quai Saint-Michel et le boulevard Saint-Germain.

Pose de l'emprise dans la nuit du 6 au 7 mars

- ⚠ Le couloir bus et l'arrêt de bus « Petit Pont » sont neutralisés pendant cette phase. Les usagers du bus sont invités à se reporter vers les points d'arrêt « Cité – Parvis Notre-Dame » (lignes 47 et 75), « Dante » (47) ou « Saint-Jacques - Saint-Germain » (75).
- ⚠ Une bande cyclable est provisoirement matérialisée le long de l'emprise.
- ⚠ Une tranchée doit être réalisée sur trottoir derrière l'église Saint-Séverin. Un cheminement sera maintenu pour les piétons.
- ⚠ La bande de stationnement côté impair est conservée durant cette phase.
- ⚠ Les traversées piétonnes ne sont pas interrompues durant cette phase.

Phase 3 : Côté impair entre le quai de Montebello et le bd St-Germain.

Bascule de l'emprise d'un côté à l'autre dans la nuit du 13 au 14 mars

- ⚠ Toute la bande de stationnement est neutralisée durant cette phase, à l'exception d'une zone de livraison aménagée au niveau des numéros 7 à 13 de la rue du Petit Pont.
- ⚠ La circulation est maintenue sur une seule file rue du Petit Pont et rue Saint-Jacques.
- ⚠ Au débouché sur la place du Petit Pont, le quai de Montebello est réduit à deux files de circulation (au lieu de trois habituellement). La piste cyclable des quais est maintenue à double sens.
- ⚠ Le tourne-à-gauche depuis le quai de Montebello vers la rue Saint-Jacques sera interdit aux poids lourds. Une déviation est possible par la place Saint-Michel, la rue Danton et le boulevard Saint-Germain.
- ⚠ L'arrêt de bus « Petit Pont » est rétabli à son emplacement initial sur trottoir.
- ⚠ La rue de la Bûcherie est fermée à la circulation. Les livraisons pourront se faire dans la rue Saint-Julien le Pauvre.
- ⚠ Le contre-sens cyclable de la rue Dante est interrompu et dévié à hauteur de la rue Galande.
- ⚠ Pour l'enlèvement des ordures ménagères, les bacs doivent être présentés dans les replis de barrières mis en place au niveau des passages pour piétons et des portes-cochères.
- ⚠ Le passage piéton place du Petit Pont sera neutralisé du 14 mars au 13 avril. Les piétons seront orientés vers la passage piéton à hauteur de la rue de la Huchette.
- ⚠ Des interventions sur le trottoir côté impair seront ponctuellement nécessaires entre le 17 et le 31 mars, sur la place du Petit Pont et au niveau du 5 rue Saint-Jacques. Des déviations piétonnes seront mises en place lors de ces interventions.
- ⚠ **Dépose de l'emprise dans la nuit du 11 au 12 mai.**

Phase 4 : Côté impair entre le boulevard St-Germain et la rue des Écoles

Pose de l'emprise dans la nuit du 16 au 17 mai

- ⚠ Toute la bande de stationnement est neutralisée côté impair, à l'exception d'une zone de livraison aménagée au niveau des numéros 71 et 73 de la rue Saint-Jacques.
- ⚠ La circulation est maintenue sur une seule file rue St-Jacques.
- ⚠ La station de recharge Belib au 34 rue St-Jacques n'est pas impactée par ces travaux.
- ⚠ Les passages piétons au niveau de la rue du Sommerard (traversée sud) et de la rue des Écoles (traversée nord) seront neutralisés afin de créer des îlots piétons. Les piétons seront invités à contourner ces carrefours par les traversées conservées.
- ⚠ L'arrêt de bus « Saint-Jacques - Saint-Germain » (ligne 75) sera définitivement repositionné au niveau du 40 rue Saint-Jacques.
- ⚠ Pour l'enlèvement des ordures ménagères, les bacs doivent être présentés dans les replis de barrières mis en place au niveau des passages pour piétons et des portes-cochères.
- ⚠ **Dépose de l'emprise dans la nuit du 15 au 16 juin.**

- ⚠ **Les commerces restent en activité pendant toute la durée de ces travaux.**

Contacts

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
MISSION VÉLO

MAÎTRE D'ŒUVRE

SETEC / ATELIER NOUS / SOLCY

ENTREPRISES

FAYOLLE / INEO / CIELIS

CE PROJET A ÉTÉ FINANCÉ AVEC L'AIDE DE :



**Plus d'infos
sur chantiers.paris.fr
et au 3975***

*SERVICE GRATUIT + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER